

**Assemblée communale ordinaire, 17 décembre 2015, à 20 h 15,**  
**À la Maison des Oeuvres, Lajoux**

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 44 du mercredi 09 décembre 2015** avec l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 02.07.2015
2. Discuter et approuver le budget 2016, fixer la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les autres taxes communales ; fixer le prix du m3 d'eau et du m2 de terrain pour 2016.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 20'000.- destiné à financer la réfection du chemin d'accès au réservoir d'eau de la Commune de Lajoux. Financement par un emprunt bancaire et les recettes courantes. Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 70'000.-, destiné aux frais d'équipement du nouveau bureau communal, mobilier et installations électriques. Ainsi que pour le financement de l'inventaire et du déménagement à l'école de toutes les archives communales. Financement en partie par les recettes courantes et par un emprunt bancaire. Donner la compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 380'000.- destiné au financement de la viabilisation de la nouvelle zone à bâtir et à la réfection totale de la route et des infrastructures au Bas de Fornet; financement par un emprunt bancaire, la vente de terrain et d'éventuelles subventions. Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 50'000.- destiné à financer la pose de six containers semi-enterrés pour la récupération des sacs à ordures. Financement par une subvention et un emprunt bancaire. Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
7. Décider la vente d'une surface de terrain à bâtir d'environ 1365 m2, distraite de la nouvelle zone au Crât des Oiseaux, à l'entreprise Mendez constructions Sàrl par AMP Immo SA de Lajoux.
8. Divers et imprévus

<b><u>Président</u></b>	<b>: Jean-Paul Farine</b>
<b><u>Secrétaire</u></b>	<b>: Jean-René Brahier</b>
<b><u>Scrutateurs (trices)</u></b>	<b>: Olivier Christe et Nicolas Gogniat-Rohrer</b>
<b><u>Nbre de participants</u></b>	<b>: 34</b>

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si des modifications sont à faire à l'ordre du jour de ce soir. Cette possibilité n'est pas sollicitée.

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 02.07.2015**

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétaire communal. Celui-ci informe l'assemblée, qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Il demande à l'assemblée si des modifications sont à apporter à ce PV. Aucune remarque n'étant formulée, le PV du 02 juillet 2015 est accepté, avec remerciements à son auteur.

**2. Discuter et approuver le budget 2016, fixer la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les autres taxes communales ; fixer le prix du m3 d'eau et du m2 de terrain pour 2016.**

Raymond Jecker maire est le rapporteur du CC.

Alors qu'en 2014, il ne lui avait pas été agréable de présenter à l'Assemblée des comptes largement déficitaires, il lui est plus aisé de présenter ce soir un budget 2016 intéressant, qui sera présenté ultérieurement par le trésorier communal.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Raymond Jecker annonce d'emblée un budget 2016 bénéficiaire de plus de 30'000.- fr. qui s'explique par la prévision d'un encaissement de 250'000.- fr. par le Canton (RCJU), dans le cadre de la péréquation financière. Pour rappel, dans ce même contexte, un montant de 400'000.- fr. a déjà été comptabilisé en 2015.

Cependant, par souci d'anticipation, en vue des années à venir, le Conseil Communal se doit d'utiliser le plus judicieusement possible cette manne cantonale très aléatoire, comme le sont également certains autres postes du budget, fait avant tout d'estimations. C'est notamment le cas des variations d'impôts. La prudence et la vigilance restent donc de mise.

Raymond Jecker poursuit en énumérant les investissements envisagés en 2016, soit :

L'entretien des chemins, selon le crédit voté lors de l'Assemblée communale en juin 2015 (230'000.- fr.) ;

Quatre crédits sur lesquels l'Assemblée aura à se prononcer ce soir (v. points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour) ;

Trois projets en gestation : la SNEP qui donnera lieu à des travaux étalés sur deux ans au moins et aboutira à une facture finale probablement supérieure à 2'000'000.-fr.) ; La Maison des Œuvres, avec des dépenses plafonnées à 1'900'000.- fr. (soirée d'information planifiée en février 2016) ; Home médicalisé : Une rencontre avec un conseiller financier prévue en début d'année 2016 devrait permettre de poser les premières estimations chiffrées.

En conclusion de son introduction, le maire, au nom du CC unanime et après la présentation plus détaillée du receveur communal, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget 2016.

Raymond Jecker donne ensuite la parole au trésorier communal, pour la présentation détaillée du budget 2016.

Ce dernier, présente ce budget chapitre par chapitre en développant certaines rubriques avec précision afin de clarifier la compréhension de diverses recettes et dépenses.

Il informe l'Assemblée que les salaires des employés communaux, pour l'année 2016, ont été calculés sur la base des directives reçues du Canton. Il ajoute, en préambule, que la majorité des grandes dépenses sont liées aux prévisions faites des services cantonaux respectifs dans le cadre de la répartition des charges.

Durant la présentation du budget 2016, il faut noter qu'il y a eu des questions/réponses ponctuelles faites au gré des chapitres présentés qui ne suscitent pas d'explications particulières ni de décisions pour que le budget soit modifié.

En conclusion de la présentation du budget 2016 par le receveur communal, le maire Raymond Jecker donne connaissance des taxes communales qui seront appliquées pour l'année 2016.

Il informe l'Assemblée que le CC a décidé de fixer le prix de vente du m2 de terrain viabilisé de la nouvelle zone à bâtir du Crât des Oiseaux pour 2016 à Fr. 90.-. Ce chiffre a été calculé en tenant compte de l'évolution des travaux et de l'investissement actuel qui ne devrait pas dépasser le crédit de Fr 1'250'000.- voté en septembre 2014. Ceux des anciennes zones à bâtir sont inchangés pour 2016.

D'autre part, il informe l'Assemblée que le prix du m3 d'eau sera augmenté de 40 centimes, montant imposé par le fournisseur le Syndicat des eaux des Franches-Montagnes (SEF) qui devra investir une somme importante pour la construction d'un deuxième réservoir à la source dans le Vallon de Saint-Imier pour garantir un approvisionnement régulier en eau et assainir le site aux nouvelles normes. Les taxes forfaitaires liées à la consommation d'eau ont également été adaptées.

Toutes les autres taxes sont inchangées et se présentent ainsi :

**Quotité d'impôt : 2.05**

**Taxe immobilière : 1,5‰ et Taxe cadastrale 0,2‰ de la Valeur officielle (inchangées).**

**Taxes épuration :**    **Step I**            **Les Beusses 15% et**  
                                 **Step II**            **Pré la Dolaise 9% de la taxe de raccordement.**

**Taxe des chemins : selon le nouveau règlement entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013**

**Taxe de séjour : selon règlement en vigueur (inchangé).**

**Taxe unique des chiens : Fr. 80.- par chien (inchangée).**

**Taxe des pompes : 5% de l'impôt d'Etat, maximum Fr. 500.-.**

**Eliminations des ordures et des déchets : Taxe de base de Fr. 100.- l'unité.**

**Prix du m3 d'eau à Fr. 3.20. Location du compteur d'eau à Fr. 30.- par année.**

**Les taxes forfaitaires sont les suivantes :**

**290 francs pour les résidents secondaires et 140 francs pour les résidents primaires.**

**Tous les prix liés à la consommation seront majorés de la TVA à 2,% pour l'eau et 8% pour les compteurs.**

**Le prix du m2 des terrains en zone à bâtir sont définis ainsi pour 2016.**

<b>Terrain communal</b>	<b>Fr. 15.55/m2</b>
<b>Zones à bâtir : Clos aux Miserez 1<sup>ère</sup> étape</b>	<b>Fr. 50.00/m2</b>
Clos aux Miserez 2 <sup>ème</sup> étape	<b>Fr. 62.00/m2</b>
Crât des Oiseaux – nouvelle zone	<b>Fr. 90.00/m2</b>
<b>Droit de superficie :</b>	<b>Fr. 0.85/m2</b>

**La subvention de base pour le nouveau mode de subventionnement de la transformation d'immeubles est également inchangée pour 2015, soit Fr. 2'130.-.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal, une nouvelle fois recommande unanimement à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement et les taxes 2016 tels que présentés.

La parole n'étant plus demandée le président soumet au vote le budget de fonctionnement 2016 de la commune de Lajoux.

Par vote, le budget 2016, avec un bénéfice prévisionnel de Fr. 31'178.10, et les taxes communales présentées ci-dessus sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée communale.

**3. Discuter et voter un crédit de Fr. 20'000.- destiné à financer la réfection du chemin d'accès au réservoir d'eau de la Commune de Lajoux. Financement par un emprunt bancaire et les recettes courantes. Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.**

François Brahier-Jeckelmann rapporte au nom du CC et demande l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour qui n'est pas combattue.

En préambule, il fait un petit historique du réservoir communal qui se trouve sur le territoire de la commune des Genevez, dont l'accès aujourd'hui est devenu impossible lors de fortes pluies. Le projet date de plusieurs années ce qui a permis de trouver une solution sur le tracé qui réponde aux exigences de tous les propriétaires concernés. C'est la raison pour laquelle nous vous soumettons ce crédit de Fr. 20'000.- pour la réfection de ce chemin qu'aujourd'hui. Le CC, unanime, vous recommande d'accepter ce crédit.

La discussion est ouverte par le président des Assemblées Jean-Paul Farine.

**Luc Maillard** demande pourquoi ce crédit a mis autant de temps pour être soumis à l'assemblée communale, alors qu'il avait déjà présenté, il y a une année, une offre pour ces travaux. Il se demande ce qui se passe puisqu'il a fallu une année pour arriver à ce stade alors que celui du mobilier du nouveau bureau communal est déjà soumis à l'assemblée de ce soir Y a-t-il deux poids deux mesures dans le suivi des dossiers ?

**François Brahier** lui répond qu'il ne s'agit pas d'une volonté délibérée d'avoir mis presque une année pour présenter ce crédit, mais plutôt celle de vouloir obtenir la garantie des propriétaires fonciers concernés, sis sur la commune des Genevez, pour qu'ils acceptent le principe de la modification du tracé ou plus particulièrement de le remettre à son endroit initial.

**David Gogniat** demande s'il est prévu pour réaliser ce chemin de prendre le matériel qui est stocké à l'entrée du chemin forestier au lieu-dit le « Pré de Bâle ». **François Brahier** lui répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée et sans objection ou proposition contraire à la proposition du Conseil communal d'accepter ce point de l'ordre du jour, le président des Assemblées considère que le crédit de Fr. 20'000.- ainsi que les compétences données aux CC sont acceptés tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

**4. Discuter et voter un crédit de Fr. 70'000.-, destiné aux frais d'équipement du nouveau bureau communal, mobilier et installations électriques. Ainsi que pour le financement de l'inventaire et du déménagement à l'école de toutes les archives communales. Financement en partie par les recettes courantes et par un emprunt bancaire. Donner la compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.**

Le maire Raymond Jecker est le rapporteur du CC et présente cette demande de crédit.

Lors de l'assemblée communal de juillet dernier, les citoyens présents avaient accepté la proposition des autorités de déménager l'administration communale, pour une période déterminée, chez un privé en l'occurrence dans un bâtiment actuellement en construction juste en face du bureau actuel, propriété de Juliette et Jean-Paul Farine de Lajoux. Or, inévitablement, cette opération a un coût.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Les autorités communales avaient le choix entre plusieurs variantes pour assurer le financement de cette opération. Le CC a jugé plus juste de jouer la transparence en demandant à l'Assemblée communale de voter le crédit nécessaire.

En premier lieu, ce déménagement engendrant inévitablement la gestion de l'ensemble des archives, accumulées depuis 50 ans, provoque un travail de titans, entrepris en collaboration avec l'archiviste cantonal. Nous étions conscient que cela engendrait un supplément de travail trop conséquent pour le personnel de l'administration et le CC a fait le choix de réengager pour une durée déterminée Jessica Vermeille, toute récente ancienne apprentie, la jugeant parfaitement apte, vu sa connaissance des lieux et du contenu, à réussir à bien cette opération.

En deuxième lieu, le cc a fait le constat que le mobilier actuel de l'administration communal, âgé de plus de 20 ans ne répondait plus aux critères actuels et n'était plus adapté aux nouveaux locaux, d'où la nécessité d'en acquérir de nouveaux.

En troisième lieu, l'installation dans les nouveaux locaux demandant des modifications pour la lustrerie, le téléphone, internet, l'informatique et l'électricité, le cc vous invite à vous prononcer sur un crédit de Fr. 70'000.-, Fr. 17'000.- pour les diverses illustrations et Fr. 13'000.- pour le déménagement et les travaux liés aux archives.

Le CC vous recommande d'accepter ce crédit pour permettre au personnel communal d'avoir enfin de bonnes conditions de travail.

La discussion est ouverte par le président des Assemblées Jean-Paul Farine.

**Nicolas Gogniat** demande pourquoi les archives ont été mises au galetas de l'école, cela le surprend. **Le CC** lui répond que ce n'est pas le cas. Toutes les archives de la commune se trouveront dans l'ancien local des engins de gym au sous-sol de l'école. Ces locaux en dur sont entièrement anti feu selon une expertise et visite des lieux faite par l'ECA.

**Luc Maillard** demande s'il a été prévu que les bureaux soient accessibles par des personnes à mobilité réduites. Il lui est répondu affirmativement.

Lors de la discussion quelques personnes se demandent pourquoi cet investissement n'a pas été évoqué à l'Assemblée du 2 juillet 2015 lors de laquelle le projet de déménagement a été proposé et accepté. Selon le CC cette question s'est posée après la décision en tenant compte, à ce moment, de l'état de vétusté du mobilier et du fait que ce dernier n'était plus déménageable. Il faut dire que dans ce montant est également compris une certaine somme pour les frais liés à l'archivage.

**Michel Gogniat** reconnaît que cet investissement est nécessaire et comprend le besoin de voter ce crédit pour avoir des meubles dignes de ce nom.

**Samuel Gerber** informe l'Assemblée que si la commune n'avait pas opté pour ce déménagement, les coûts auraient été beaucoup plus élevés car il aurait fallu faire deux déménagements ce qui se serait ajouté à la dépense proposée ce soir.

La parole n'étant plus demandée et sans objection ou proposition contraire à la proposition du Conseil communal d'accepter ce point de l'ordre du jour, le président des Assemblées considère que le crédit de Fr. 70'000.- ainsi que les compétences données aux CC sont acceptés tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

**5. Discuter et voter un crédit de Fr. 380'000.- destiné au financement de la viabilisation de la nouvelle zone à bâtir et à la réfection totale de la route et des infrastructures au Bas de Fornet; financement par un emprunt bancaire, la vente de terrain et d'éventuelles subventions. Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.**

Jacques Affolter rapporte au nom du CC et présente en quelques mots les raisons pour lesquelles ce crédit vous est présenté ce soir.

Il rappelle qu'il s'agit d'un crédit pour viabiliser la bande de terrain mise en zone à bâtir dans le cadre de la dernière révision du PAL.

Il demande l'entrée en matière.

A la demande du président des Assemblées Jean-Paul Farine de savoir si cette demande était contestée, Alain Hulmann agriculteur à Fornet prend la parole et développe ainsi son intervention.

Alain Hulmann considère ce point de l'ordre du jour sous deux aspects distincts :

- 1) La réfection de la route en soi ;
- 2) La viabilisation et création d'une nouvelle zone à bâtir.

Selon lui, en effet, on peut être favorable à la première et opposé à la seconde, ce qui est le cas pour lui. C'est la raison pour laquelle il refuse l'entrée en matière. Il souhaite que l'Assemblée se prononce spécifiquement sur la nouvelle zone à bâtir.

Il argumente son opposition à la nouvelle zone comme suit :

Alain Hulmann n'est pas convaincu que les conséquences de l'implantation d'une nouvelle zone à cet endroit aient été bien mesurées. L'emplacement est un carrefour de bétail et non une jonction de routes pour véhicules. Il donne accès au pâturage de Fornet ainsi qu'à la parcelle la plus proche de son exploitation. Alain Hulmann relève le va-et-vient permanent de bétail tout au long de l'été et la présence de vaches mères sous label qui doivent être prioritairement détenues en plein air. Selon lui, des problèmes pourraient rapidement survenir avec tout nouveau venu séduit de prime abord par un cadre idyllique et bucolique et non conscient des nuisances (déjections des troupeaux, risques liés à la présence de jeunes enfants, bruit des cloches de vaches tôt le matin, présence de mouches).

Sans être défavorable au développement, il souhaite la planification préalablement réfléchie d'une telle implantation, afin d'éviter les sources de tension et de conflits. Le plan d'aménagement local de mars 2013 permet d'entrevoir d'autres possibilités pour la construction de nouvelles maisons à Fornet, moins chères, de surcroît.

Alain Hulmann considère que les agriculteurs de Fornet ont consenti à de nombreuses adaptations en faveur du développement du village, en cédant de nombreuses portions de pâturages, qui représentent pour eux un outil de travail important.

Il demande que soient utilisées prioritairement les zones de construction prévues et déjà ouvertes, telles que la Grainvie, Dos les Laves, Clos au Miserez ou le Château pour que Fornet puisse conserver son caractère typiquement agricole.

Lors de la publication du projet révisé d'aménagement local, Alain Hulmann n'imaginait pas qu'il inclurait une nouvelle zone d'habitation à cet endroit, raison pour laquelle il n'avait pas jugé de faire recours contre l'extension de cette partie de zone, à l'entrée du pâturage, du moment que le reste de la révision du PAL de Fornet ne lui posait pas de problème. Il imaginait à cet endroit des aménagements simples, tels que places de parc ou garages et pensait avoir par la suite la possibilité de demander d'éventuelles rectifications dans le cadre communal.

Les propos d'Alain Hulmann confirment donc son opposition au projet tel que présenté et sa demande de non entrée en matière.

**Samuel Gerber** président de la commission d'urbanisme explique en quelques mots les démarches qui ont été faites à l'époque et informe l'Assemblée que c'est à la demande des responsables cantonaux que ce secteur a été mis en zone à bâtir. Il n'y a pas eu de volonté des autorités communales de vouloir imposer cela au village de Fornet. L'objectif de l'Etat étant de faire de Fornet une unité et de reproduire au Sud la configuration de l'habitat du Nord de Fornet.

**Luc Maillard** intervient et demande d'accepter l'entrée en matière afin de permettre au CC de présenter le projet et rappelle qu'il sera toujours possible à ce moment-là de refuser le crédit.

Le président Jean-Paul Farine passe au vote et soumet la proposition d'Alain Hulmann de ne pas entrer en matière sur le point 5 de l'ordre du jour.

Au vote c'est par 18 oui et 2 non que l'Assemblée communale accepte d'entrer en matière. Il demande à Jacques Affolter de poursuivre son introduction.

Ce dernier, reprend sa présentation du projet et relève aussi qu'il s'agit là d'une opportunité de développer le secteur de Fornet en y construisant quelques maisons ceci d'autant plus qu'à ce jour nous avons déjà des personnes intéressées.

Il informe l'Assemblée que dans ce crédit de Fr. 380'000.-, il est également prévu d'assainir tout le secteur depuis la route cantonale que se soit le chemin et toutes les infrastructures.

Au nom du CC il demande à l'Assemblée d'accepter ce crédit de Fr. 380'000.-.

Le président des assemblées le remercie pour son exposé et ouvre la discussion.

**Michel Gogniat** demande combien de maison sont prévues sur cette zone. **Jacques Affolter**, explique qu'il se fera trois maisons, dont deux parcelles sont déjà réservées si le crédit est accepté.

**Christine Gerber** explique que ce projet n'a pas été présenté correctement aux citoyens de Fornet et que ce n'est pas normal de présenter un tel projet. Elle n'est pas d'accord avec cette façon d'agir et demande que ce dossier soit revu avec également l'assainissement du chemin et des infrastructures du Haut de Fornet.

Après plusieurs interventions sur des questions de détails, le secrétaire communal rappelle à l'Assemblée qu'il s'agit ce soir de voter un crédit et non le plan spécial de la zone. En effet, les citoyens auront encore l'opportunité de s'opposer et de se prononcer sur la demande de permis que la commune doit impérativement engagée pour que le projet soit validé et accepté par les instances cantonales. Cette demande sera déposée publiquement et soumise au droit d'opposition. Ce crédit comprend également tous les frais liés à cette procédure.

**Agnès Surdez** demande dans quelle mesure la commune a le pouvoir de modifier les dispositions imposées par le canton.

**Le CC** lui répond qu'il n'a aucun pouvoir puisqu'un Plan d'aménagement local est revu en principe tous les 10 à 15 ans.

**Nicolas Gogniat-Rohrer** estime qu'on soit pour ou qu'on soit contre ce projet il faut arrêter de dire qu'il y aura encore des possibilités de s'opposer à cet aménagement après avoir voté ce crédit. Propos lancés à l'encontre du maire et du secrétaire communal qui préconisaient le contraire à juste titre puisque ce projet doit encore être déposé publiquement et soumis au délai d'opposition légal.

**Michel Gogniat**, estime que le dossier n'est pas bien ficelé. Il faudrait remettre l'ouvrage sur le métier et revenir avec une solution qui réponde aux vœux et attentes des personnes touchées par cette nouvelle zone à bâtir.

Il est évident que les questions et soucis évoqués par Alain Hulmann devront être réglés et pourront l'être dans le cadre de la procédure de demande de permis et l'élaboration du plan spécial de la zone. Il y a certainement une ou des solutions pour garantir une certaine facilité dans la gestion de son bétail.

Après une longue discussion où les avis sont partagés et plusieurs interventions de détails, le président des Assemblées Jean-Paul Farine passe au vote.

**Au vote, le crédit soumis recueille 13 voix pour, 13 voix contre et 8 abstentions.**

Suite à ce résultat paritaire, le président des assemblées évoque l'art. 24 point 2 du règlement d'organisation de la commune de Lajoux qui stipule qu'en cas d'égalité de ce genre pour un vote final, il faut répéter l'opération, ce qu'il exécute.

Lors de ce deuxième vote, le projet de viabilisation du Bas de Fornet **recueille 15 voix pour, 15 voix contre et 4 abstentions.**

Toujours selon l'art. 24 précité, cet objet est refusé par l'Assemblée communale.

**6. Discuter et voter un crédit de Fr. 50'000.- destiné à financer la pose de six containers semi-enterrés pour la récupération des sacs à ordures. Financement par une subvention et un emprunt bancaire. Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.**

Gaëlle Gogniat Favre rapporte au nom du CC et informe l'Assemblée que cet objet a été évoqué depuis plusieurs années par les partenaires de la commune au niveau du ramassage des ordures et par un citoyen lors d'une Assemblée communale. Etudiée et réfléchie, la pose de containers semi-enterrés pourrait simplifier considérablement le ramassage des ordures. Elle demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

En effet, depuis l'ouverture de la déchetterie le ramassage des ordures se fait une fois par semaine, le vendredi actuellement. Certes, cela fonctionne relativement bien au niveau du respect des points de dépose mais pas toujours au niveau de l'heure du dépôt. Cette dernière remarque occasionne un travail considérable pour notre employé communal de la voirie qui passe des heures parfois à remettre ces lieux en état. De plus, il arrive fréquemment que des sacs soient déposés après le passage du camion ce qui une nouvelle fois oblige l'ouvrier communal à intervenir pour ne pas les laisser traîner jusqu'à la semaine suivante.



Excepté tout cela, la pose de six containers va occasionner une diminution des charges pour la récupération des ordures et va faciliter la dépose des sacs pour les usagers puisqu'elle pourra se faire à n'importe quel moment du jour et de la nuit. La vidange des containers sera toujours assurée par Celtor. Il faut également souligner que cette entreprise participera au financement de cet investissement par une subvention unique de Fr. 3000.- par container.

Le CC, unanime, recommande d'accepter ce crédit.

Le président des assemblées la remercie pour son exposé et ouvre la discussion.

**Stanislas Brahier**, demande comment ça se passera si des personnes hors secteur déposent des sacs sauvages. **Gaëlle Gogniat Favre** lui répond que lors de chaque vidange le contenu est contrôlé. Si des sacs sont déposés illégalement leur dépositaire sera si possible repéré ou identifié et sera amendé.

Dans la discussion, **Nicolas Gogniat-Rohrer** trouve que le système actuel fonctionne bien et s'étonne de ce changement. Il pense que cela pourrait porter préjudice au bon fonctionnement de la déchetterie. **Pierre Gogniat** est également sceptique à ce sujet tout comme au fait que cela diminuerait les coûts.

**Le CC** leur répond que le nombre de tournée sera identique mais que le fait qu'il n'y aura plus que six points de récupération va indéniablement diminuer le coût du transport. Certes, nous n'avons aucune garantie à ce sujet ni celui d'avancer un chiffre pour le moment.

Le CC table sur la fidélité et la confiance accordée aux citoyennes et citoyens qui vont continuer d'utiliser la déchetterie sans abuser des containers en y déposant n'importe quoi.

La parole n'étant plus demandée et sans objection ou proposition contraire à la proposition du Conseil communal d'accepter ce point de l'ordre du jour, le président des Assemblée considère que le crédit de Fr. 50'000.- ainsi que les compétences données aux CC sont acceptés tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

#### **7. Décider la vente d'une surface de terrain à bâtir d'environ 1365 m2, distraite de la nouvelle zone au Crât des Oiseaux, à l'entreprise Mendez constructions Sàrl par AMP Immo SA de Lajoux.**

Jacques Affolter rapporte au nom du CC et demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il donne connaissance de la lettre reçue de l'entreprise Mendez construction Sàrl et d'AMPImmo de Delémont co-auteur du projet de construction d'un immeuble à Lajoux.

Ils demandent de pouvoir acheter la parcelle no1 désignée ainsi sur le plan cadastral provisoire de la nouvelle zone à bâtir du Crât des Oiseaux d'une surface d'environ 1365 m2 pour la construction d'un immeuble d'environ 10 à 12 appartements.

Le prix du m2 est fixé à Fr. 90.- TTC et correspond à celui agréé par l'Assemblée communale lors de la présentation du budget 2016 en début d'assemblée.

Les frais d'abornement, notariés, et de l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur. Un droit de réméré sera inscrit au Registre foncier.

Jacques Affolter demande à l'Assemblée, au nom du CC, d'accepter cette vente de terrain.

Le président des Assemblées Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

A la question de savoir pourquoi on parle d'environ tant de m2, il est répondu que la parcelle concernée, d'une part, n'est pas encore abornée et que, d'autre part, seule la surface calculée officiellement par le géomètre sera prise en considération dans l'acte de vente. Cette formule évite des complications lors de l'instruction de la vente par le notaire

La parole n'étant plus demandée et sans objection ou proposition contraire à la proposition du Conseil communal d'accepter ce point de l'ordre du jour, le président des Assemblée considère que la vente de terrain et les conditions précitées sont acceptées tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

## **8. Divers et imprévus**

**Monique Humair** s'est déplacée à cette assemblée parce qu'elle a quelque chose sur le cœur. Elle constate que 8 enfants de Lajoux de 4 ans sont déplacés quotidiennement aux Genevez alors qu'un seul est concerné dans la commune des Genevez. Sans bouger et sans réagir, tout va disparaître et être déplacé ça et là, sans tenir compte des besoins de la population d'un village centre de notre région. Elle relate le modèle de la place d'armes et demande aux autorités communales de prendre ses propos en considération et de ne pas s'endormir sur leurs lauriers.

Raymond Jecker, maire, explique le comment du pourquoi tout en anticipant sur le fonds de l'intervention de Monique Humair. Cette solution a été dictée par la nouvelle répartition des classes au niveau cantonal. C'est après mure réflexion que la commission d'école a jugé qu'il s'agissait du meilleur choix possible. Cette situation va encore évoluer et peut-être changer si l'on se réfère aux prochaines propositions du canton. Toutefois, le maire garantit que les autorités seront vigilantes lors d'une décision similaire.

**Luc Maillard**, trouve le nouveau système de votation des points de l'ordre du jour lamentable et demande au Président qu'est-ce qu'il peut faire pour changer le règlement : S'il n'y a aucune possibilité, il va envisager de lancer une pétition.

Le président des Assemblées, **Jean-Paul Farine**, tente, très sèchement de lui expliquer qu'il n'y a rien à faire. Cette pratique est inscrite dans le règlement d'organisation de la commune mixte de Lajoux et émane des obligations légales en application de la Loi jurassienne qui traite les affaires communales.

Luc Maillard est perplexe et désabusé devant la réaction autoritaire du président des assemblées.

La parole n'étant plus utilisée, le maire Raymond Jecker tient à adresser quelques mots en cette fin d'année :

L'année 2015 arrive à son terme. Elle a été chargée, avec des réalisations concrètes, notamment à Fornet et au Crât des Oiseaux. L'année à venir ne le sera pas moins, avec ses gros projets. Le travail ne manquera pas. Les remerciements de Raymond Jecker vont à ses collègues du CC, avec lesquels il a toujours autant de plaisir à travailler, mais également aux chevilles ouvrières de la commune, principalement les employés communaux et toutes les personnes qui œuvrent pour le bien de la communauté.

En conclusion, il annonce, avec une petite pointe d'humour, la nomination du vice-maire pour l'année 2016, en l'occurrence Catherine Brahier-Donzé.

Il souhaite à tous des fêtes de fin d'année pleines de joie et de lumière, ainsi qu'une nouvelle année 2016 riche en satisfactions et en bons moments.

Il termine par l'annonce de l'apéritif, offert par la commune au terme de l'Assemblée, et invite les non bourgeois à sortir un instant durant l'Assemblée bourgeoise.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Paul Farine président, lève l'assemblée. Il est 22h50.

***Le président :***  
*Jean-Paul Farine*

***Le secrétaire :***  
*Jean-René Brahier*